



: République Française
Département du Pas-de-Calais
Arrondissement d'Arras
Canton d'Avesnes-le-Comte
Communauté de Communes du Sud Artois

COMMUNE DE SAILLY-au-BOIS

Quelques informations pratiques 2022-10



Distribution des bons cadeaux de Noël

Ce sera le **vendredi 16 décembre à partir de 16h30** à la mairie pour tous les enfants de 0 à 11ans qui ne fréquentent pas le collège



La distribution des colis se fera le **samedi 17**

décembre à partir de 9 h. Elle concerne tous les aînés de 65 ans et plus. En cas d'absence, il est préférable de prévenir la mairie.



Vous êtes tous conviés à la cérémonie qui se déroulera le **vendredi 6 janvier 2023 à la salle à partir de 19 h.**



L'hiver arrive, du moins sur le calendrier.

Pensez à protéger vos canalisations et compteurs d'eau du gel.

S'il y a de la neige ou du verglas sur votre trottoir, vous devez le déblayer, chacun au droit de sa façade ou de son terrain sur une largeur égale à celle du trottoir..

Un arrêté a été pris dans ce sens le 31 janvier 2019 que vous pouvez consulter sur le site internet de la commune.

Vos contrats d'assurance :



À la suite de la tornade qui s'est abattue à Bihucourt, la Communauté de Communes nous a signalé que de nombreux contrats d'assurance des maisons n'étaient pas à jour. En particulier, sur les surfaces déclarées, surtout quand il y a eu des travaux à l'intérieur ou sur des bâtiments.

Alors, vérifiez bien ce qui est déclaré sur votre contrat et dans la mesure du possible, faites-le actualiser. N'attendez-pas la catastrophe.

Rappel :

Inscriptions sur les listes électorales : cela peut se faire toute l'année

Ma JDC : concerne tous les jeunes, à partir de 16 ans, il faut venir en mairie avec la carte d'identité et le livret de famille

Demande de cartes d'identité et de passeport : il y a plusieurs années que la mairie de Sailly ne peut plus enregistrer les demandes. Il faut prendre rendez-vous à Bapaume, ou Arras, ou Doullens ou tout autre lieu pouvant prendre les empreintes digitales. Les cartes d'identité sont valables 15 ans sur le territoire français. Maintenant, pour se rendre en Angleterre, c'est un passeport qu'il faut présenter. N'attendez pas la dernière minute pour refaire vos papiers d'identité car les délais sont longs ;

Le coût d'un passeport adulte est 86€, il est valable 10 ans

En cas de perte de la carte d'identité, il faut faire une déclaration de perte et il vous en coûtera 25€.

Pour faire la demande, il faut 2 photos, une copie de l'acte de naissance et un justificatif de domicile de moins de trois mois, la photocopie du livret de famille.

Être pompier volontaire : se renseigner à la caserne de Pas-en-Artois

Date à retenir :

Le secrétariat de mairie sera fermé les samedis 24 et 31 décembre 2022

11 février : tartiflette organisée par les Tchiots Mollets de Sailly

25 février : soirée moules-frites organisée par le Comité des fêtes de Sailly

Le maire, Georgette Mikolajczak

6 Rue Haute
62111 Sailly-au-Bois
Tel: 03 21 24 81 38

mairie-saillyaubois62@orange.fr

www.saillyaubois.fr

IPNS